

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ERE REUNION DE 2017**

**Séance du 15 mars 2017**

**CD20170315\_19  
id. 3195**

*L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme TURELLA-BAYOL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. VIGUIE (pouvoir à Mme COLOMBIE)*

*Absent(s) :*

*Mme BAREGES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**MOTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-  
GARONNE RELATIVE AU FINANCEMENT DES ALLOCATIONS  
INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ**

Vu les propositions de la motion relative au ~~financement des allocations~~ individuelles de solidarité,

Vu l'avis de la commission des vœux,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte la motion suivante :

*« Comme toutes les collectivités, le département de Tarn-et-Garonne a été mis à contribution dans le cadre de la démarche de redressement des comptes publics engagée par l'État depuis 2012.*

*Cet effort s'est traduit par une baisse d'environ 14 millions d'euros entre 2013 et 2017 des concours financiers de l'État perçus chaque année par le département.*

*Dans la même période, les dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité (AIS) ont subi une progression continue même si, pour le Tarn-et-Garonne, le coût du RSA a été stabilisé entre 2015 et 2016.*

*Plus particulièrement, le « reste à charge » des trois AIS s'élève à 36,75 millions d'euros en 2016 dont 16,19 millions d'euros pour le revenu de solidarité active (RSA), 16,82 millions d'euros pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 3,75 millions d'euros pour la prestation de compensation du handicap (PCH).*

*L'effet ciseau de la baisse de dotations et de l'accroissement des charges réelles relevant des AIS, ajouté à d'autres facteurs extérieurs (nouvelles normes, hausse de la TVA, réformes catégorielles...) pèsent lourdement sur l'épargne des collectivités et donc sur leur capacité d'investissement.*

*Ainsi et malgré les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'équipement des collectivités locales, pourtant indispensables, sont en net recul depuis quatre ans. L'accentuation de la contrainte financière a conduit en 2016 plus du tiers des départements à augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui a généré une hausse moyenne de 5 % du taux départemental de cet impôt au niveau national.*

*Dans ce contexte, le département de Tarn-et-Garonne aura de plus en plus de difficultés à assurer l'équilibre budgétaire et à préserver un seuil minimum d'investissements, compte tenu du niveau actuel de la fiscalité et de son endettement qui réduisent ses marges de manœuvre.*

*C'est pourquoi, réunis en session, les conseillers départementaux de Tarn-et-Garonne apportent leur soutien à la motion votée par le conseil départemental du Lot-et-Garonne en tant qu'elle appelle l'État à assumer ses responsabilités dans le financement des AIS et interpelle les candidats à l'élection présidentielle sur le devenir des départements et la nécessité de leur garantir des ressources dynamiques et pérennes. »*

P : 17

C : /

A : 1

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC